

TERRE SAUVAGE POUR LE VIVANT

APPEL À PROJETS

La Fondation Terre &Fils lance le Prix Terre Sauvage pour le Vivant et les Résidences Terre Sauvage pour le Vivant. À travers ces initiatives, elle affirme son ambition : contribuer à retisser des liens durables entre les sociétés humaines, leurs territoires et le vivant, en soutenant des projets d'intérêt général alliant explorations scientifiques, protection de la nature et mise en récit du monde vivant.

LE PRIX TERRE SAUVAGE POUR LE VIVANT

Le Prix Terre Sauvage pour le Vivant, qui sera décerné tous les ans, a vocation à soutenir des projets d'intérêt général œuvrant à mieux faire connaître et protéger le monde vivant. Il se distingue par l'attention particulière portée à la mise en récit des projets et à l'hybridation des regards – scientifiques, artistes, écrivains, philosophes – afin de toucher un large public.

Doté de 200 000 euros dès sa première édition, le Prix soutiendra les initiatives portés par des associations, ONG ou institutions d'intérêt général françaises. Il récompensera des projets à fort impact en matière de connaissance, de protection des milieux naturels et de sensibilisation du public. Il valorisera leurs capacités à produire des récits accessibles au plus grand nombre.

Le jury du Prix Terre Sauvage pour le Vivant est composé de Benjamin Allegrini, Olivier Archambeau, Françoise et François Lemarchand, Sophie Marinopoulos, Vincent Munier et Flore Vasseur. Il se réunira à l'automne et la remise des prix aura lieu en fin d'année 2026.

LES RÉSIDENCES TERRE SAUVAGE POUR LE VIVANT

Les Résidences Terre Sauvage pour le Vivant accueilleront, pendant un mois, des écrivains, philosophes ou artistes qui ont un projet en lien avec la nature sauvage. Trois lieux sont proposés pour ces résidences : l'île de Radenec (Morbihan), l'île de Porquerolles (Var) et le Grand-Bornand (Haute-Savoie). Elles permettront d'offrir aux lauréats un temps long d'immersion, de création et de réflexion, afin de favoriser l'émergence de récits capables de renouveler notre manière de penser le vivant.



Du 1^{er} avril au 31 juillet 2026

Candidatures et règlement sur
terreetfils.org

TERRE & FILS
Fondation